

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4369**

commune (s) : Bron

objet : Cession à M. et Mme Remzi et Bostan Kisa d'un appartement, d'une cave et d'un parking formant respectivement les lots n° 1182, 1092 et 1372 de la copropriété Terraillon, situés 17, rue Jules Védrines

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4369**

commune (s) : Bron

objet : **Cession à M. et Mme Remzi et Bostan Kisa d'un appartement, d'une cave et d'un parking formant respectivement les lots n° 1182, 1092 et 1372 de la copropriété Terraillon, situés 17, rue Jules Védrières**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

En prévision de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon a acquis des appartements dans la copropriété Terraillon, en vue de les proposer en cession aux propriétaires occupant les logements concernés par l'opération de démolition et désirant rester dans le quartier.

Ainsi, il est soumis au Bureau le dossier de cession à monsieur et madame Remzi et Bostan Kisa, au prix de 81 000 €, conforme à l'avis de France domaine, libres de toute location ou occupation, des biens suivants :

- un appartement de type F3, d'une superficie d'environ 55 mètres carrés, situé au 2^e étage, formant le lot n° 1182 avec les 288 / 223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- une cave, portant le numéro 15, formant le lot n° 1092 avec les 3 / 223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- un parking, portant le numéro 15, formant le lot n° 1372 avec les 6 / 223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

le tout situé 17, rue Jules Védrières à Bron.

La Communauté urbaine prendrait à sa charge les frais de notaire liés à cette vente pour un montant estimé à 6 940 €.

Par décision séparée, il est soumis à ce même Bureau l'acquisition des biens de monsieur Remzi Kisa, situés dans la copropriété Terraillon, au 32, rue Marcel Bramet et au 2, rue Guynemer à Bron ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 9 juillet 2012, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à monsieur et madame Remzi et Bostan Kisa, pour un montant de 81 000 €, d'un appartement, d'une cave et d'un parking formant respectivement les lots n° 1182, 1092 et 1372 de la copropriété Terraillon, situés au 17, rue Jules Védrières à Bron, dans le cadre d'un relogement relevant de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° OP17O0827, le 21 juin 2005 pour la somme de 41 872 197 € en dépenses et 30 048 636 € en recettes.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 81 000 € en recettes : compte 775 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 68 604,88 € en dépenses : compte 675 - fonction 01 et en recettes : compte 2132 - fonction 01.

5° - Le montant à payer au titre des frais d'acte notarié, estimés à 6 940 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2132 - fonction 824 - opération n° OP17O0827.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.